



**Saint-Symphorien-
d'Ozon**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Saint Symphorien d'Ozon,
Le 18 janvier 2017

NOTE DE PRESENTATION

Objet : **Débat d'orientation budgétaire - Exercice 2017**
(Séance du Conseil municipal du mardi 24 janvier 2017)

Vu les articles L.2121-20 et L.2121-21 du code générale des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales ;

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, il est imposé qu'un débat ait lieu au conseil municipal sur « les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés », dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

La tenue de ce débat a vocation à éclairer le vote des élus mais n'a pas en lui-même de caractère décisionnel.

Le débat d'orientation budgétaire doit permettre une présentation des grandes orientations pluriannuelles et être alimenté par une analyse rétrospective et prospective de la situation de la Commune dans un contexte budgétaire tant national que local.



1. Le contexte international et national	
1.1. Le contexte européen.....	3
1.2. Le contexte national.....	3
1.3. La loi de finance pour 2017	3 à 4
2. Analyse rétrospective et prospective des finances de la ville de Saint-Symphorien-d'Ozon .	4 à 8
3. Les grandes orientations pluriannuelles retenues.....	8 à 9
4. Projet de budget principal de la Commune : les perspectives d'orientations pour 2017	
4.1. Les recettes de fonctionnement	9 à 10
4.1.1. Fiscalité	9
4.1.2. Concours de l'Etat.....	9
4.1.3. Autres recettes.....	10
4.2. Les dépenses de fonctionnement.....	10 à 11
4.2.1. Zoom sur les dépenses de personnel.....	10
4.2.2. Subventions	10
4.2.3. Autres dépenses de fonctionnement.....	10
4.3. La section d'investissement.....	12 à 14
4.3.1. Dette	12
4.3.2. Recettes d'investissement	12
4.3.3. Dépenses d'investissement	12
5. Projet de budget annexe de la Commune - Assainissement collectif : les perspectives d'orientations pour 2017	
5.1. La section de fonctionnement	15
5.1.1. Les recettes.....	15
5.1.2. Les dépenses	15
5.2. La section d'investissement.....	15 à 16
5.2.1. Les recettes.....	15
5.2.2. Les dépenses	16



1. Le contexte international et national

1.1. Le contexte international et européen

Avec les sorties de récession russe et brésilienne et un sursaut américain après une mauvaise année 2016, la croissance mondiale sera plus forte en 2017. Elle s'élève à 3,1% pour 2016 et devrait remonter à 3,4% en 2017 (chiffres du FMI). Les taux d'intérêts ont continué de baisser en 2016

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a 7,8 millions d'habitants. 80% de son territoire est situé en montagne. C'est la 10ème région la plus peuplée d'Europe.

Sa population est supérieure à celle de la Bulgarie, celle du Danemark ou de la Finlande.

C'est la 8^{ème} région la plus riche d'Europe.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes possède une économie diversifiée avant tout tertiaire, mais aussi industrielle. En effet, c'est une des régions les plus industrielles de France.

1.2. Le contexte national

En France, le contexte économique actuel est difficile. L'insuffisance de croissance est un problème de fond de l'économie française.

Le déficit public passerait sous le seuil des 3% en 2017, et la croissance de la dette ralentirait mais le haut Conseil des finances publiques estime "improbables les réductions des déficits prévues par le PLF 2017 sur la base des informations dont il dispose. Il considère comme incertain le retour en 2017 du déficit nominal sous le seuil de 3 points du PIB".

Le pacte de responsabilité et de solidarité souhaité par le gouvernement s'accompagne d'une maîtrise accrue de la dépense publique qui trouve sa traduction dans l'article 7 de la loi de programmation pluriannuelle des finances publiques adoptée fin 2014. L'obligation de redressement des finances publiques impose de nouvelles relations financières entre l'Etat et les Collectivités.

Cela se traduit par la poursuite de la réduction des concours financiers de l'Etat alloués aux collectivités territoriales sur la période 2015-2017, pour atteindre l'objectif fixé. A l'origine, 11 milliards de prélèvement, en définitive, ce sera 10 milliards.

Toutefois en 2017, le gouvernement maintient la contribution des collectivités au redressement des finances publiques, tout en allégeant la part supportée par le bloc communal.

Le ratio d'endettement se stabiliserait en 2016 puis baisserait à partir de 2017

1.3. La loi de finance pour 2017

Le projet de loi de finances 2017 s'inscrit dans la continuité de la baisse des concours financiers caractérisée par plusieurs dispositions :

- une accentuation de l'effort demandé aux départements et aux régions,
- une réduction de la contribution au redressement des finances publiques pour le bloc communal au regard de ce qui était initialement prévu mais une accentuation des baisses de compensations d'exonérations fiscales,
- le renforcement historique des prérogatives régionales

A compter de 2018, la DGF des régions sera supprimée et remplacée totalement par une fraction de recettes de TVA



- la territorialisation des politiques publiques

En 2016, l'autofinancement des collectivités est en baisse, l'épargne brute recule à nouveau mais on note une légère reprise de l'investissement.

Les Départements sont dans des situations extrêmement tendues, les dépenses d'investissement diminuent.

Pour le bloc communal, les recettes de fonctionnement évoluent très peu, soit + 0,3% de 2015 à 2016, alors que les dépenses de fonctionnement évoluent de + 0,8%.

La réforme de la DGF du bloc communal est abandonnée.

L'écrêtement de la dotation forfaitaire est désormais plafonné en fonction des recettes de fonctionnement.

En 2016, la répartition de la contribution au redressement des finances publiques s'élevait à 2,071 milliards d'euros pour le bloc communal. Pour 2017, elle sera de 1,035 milliards répartie pour les communes à 725 millions d'euros et 310 millions pour les EPCI.

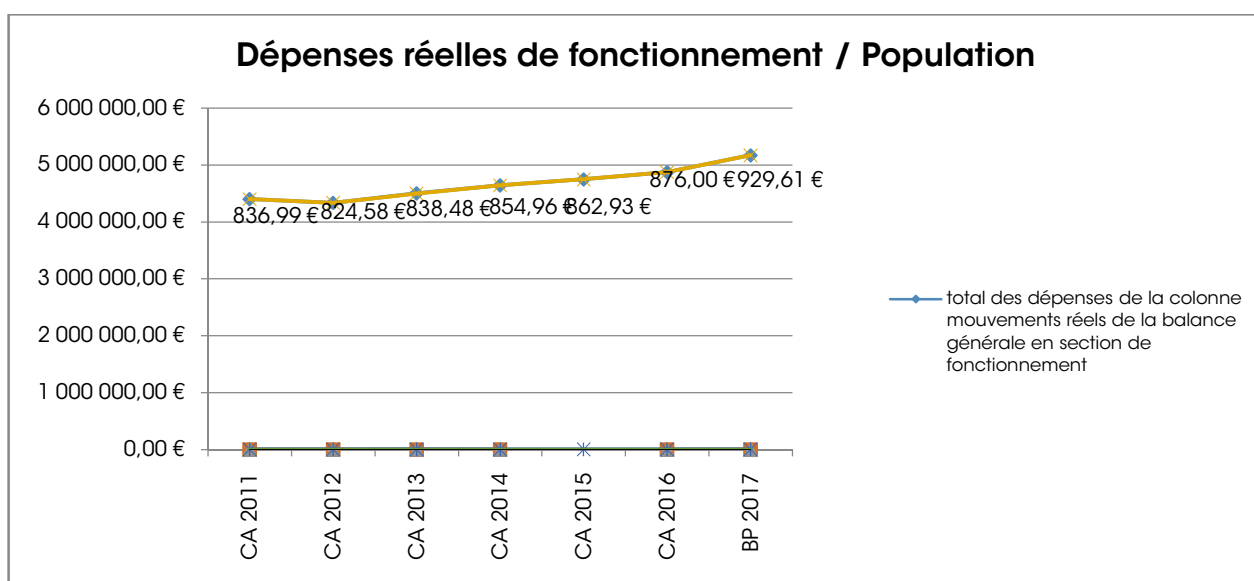
L'enveloppe du FPIC est maintenue à 1 milliard d'euros, mais les situations individuelles seront très significativement modifiées en raison de la refonte du paysage intercommunal au 1er janvier 2017 en application des SDCI (schémas départementaux de coopération intercommunale). Le FPIC passera à 1,2 milliards d'euros en 2018

Le coefficient de revalorisation des valeurs locatives est limité à 0,4% en 2017, taux historiquement faible.

Poursuite de la montée en charge de la péréquation (DSU, DSR et dotation de péréquation des départements). Une hausse de 180 millions d'euros pour la DSU et pour la DSR, soit 360 millions d'euros au total.

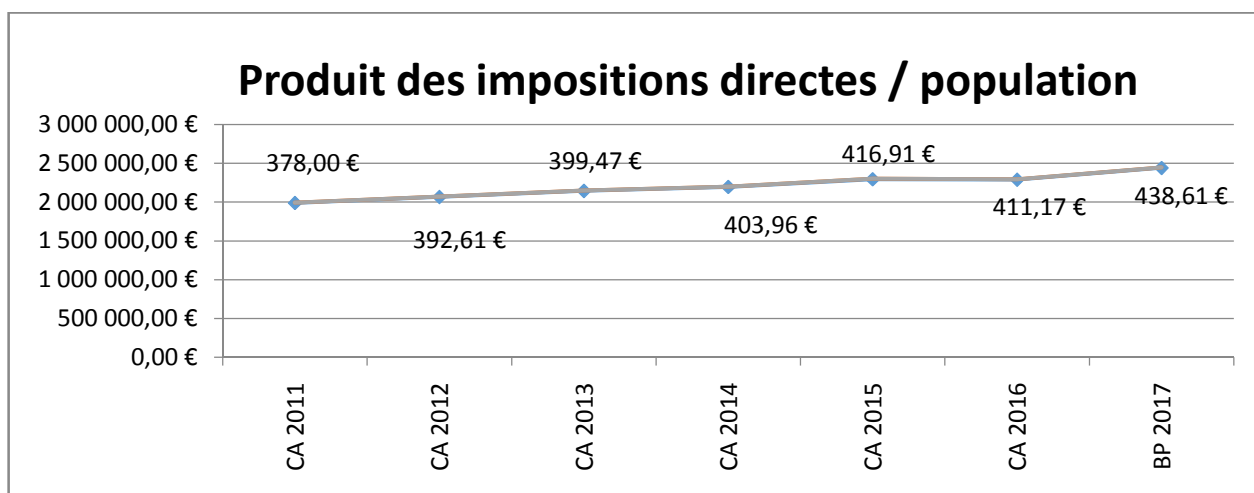
2. Analyse rétrospective et prospective des finances de la Commune de Saint-Symphorien-d'Ozon

L'analyse rétrospective et prospective exposée ci-après repose sur les ratios de niveau obligatoires pour les communes de plus de 3 500 habitants et un ratio de structure qu'est « Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement », les ratios de structure n'étant pas obligatoires pour les Communes inférieures à 10 000 habitants.



La tendance sur 2011-2017 du ratio « Dépenses réelles de fonctionnement / Population » est à la hausse.

Les dépenses de fonctionnement relèvent principalement des dépenses de personnel et des dépenses d'entretien du patrimoine communal qui bénéficie aux administrés et aux associations.. Enfin, au regard de l'inflation des normes, de nouvelles charges s'imposent aux collectivités territoriales.

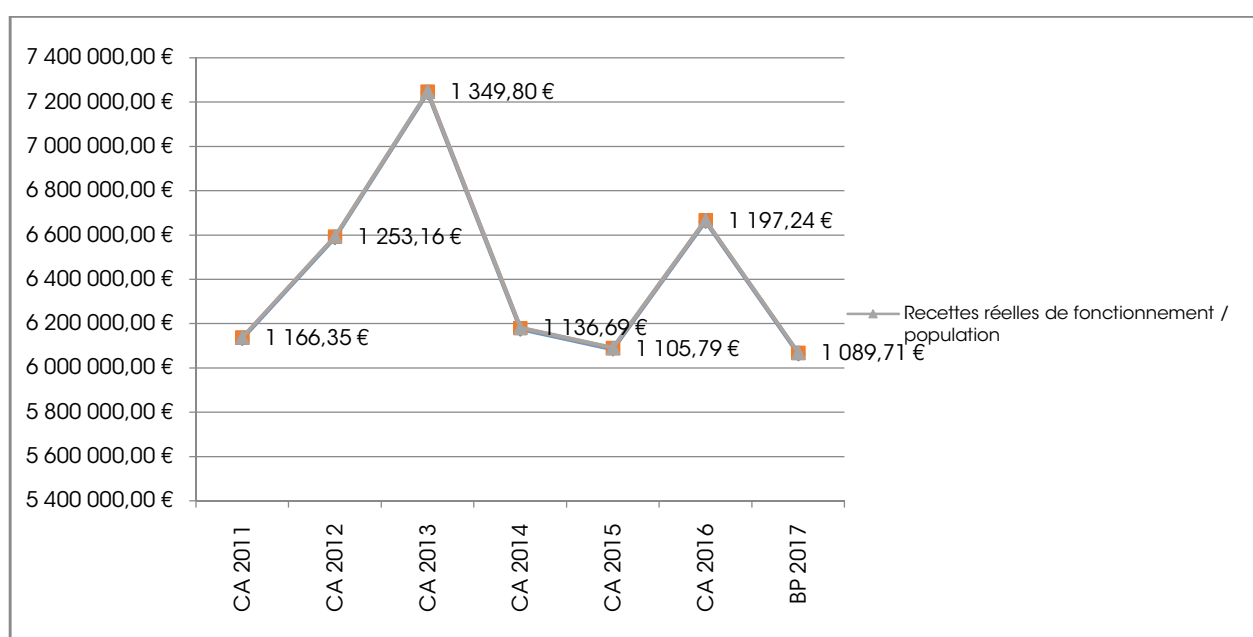


La tendance sur 2011-2017 du ratio « Produit des impositions directes / population » est à la hausse.

Cette hausse s'explique par l'augmentation du produit des impositions directes des taxes « ménages » (taxe d'habitation, taxes foncières).

Les taux n'ayant pas été modifiés depuis 2010, cette augmentation est principalement le fruit de la revalorisation forfaitaire des bases et de leur augmentation (ex : construction de logements supplémentaires augmentant l'assiette d'imposition). La revalorisation des valeurs locatives retenue pour 2017 est de 0,4 %.

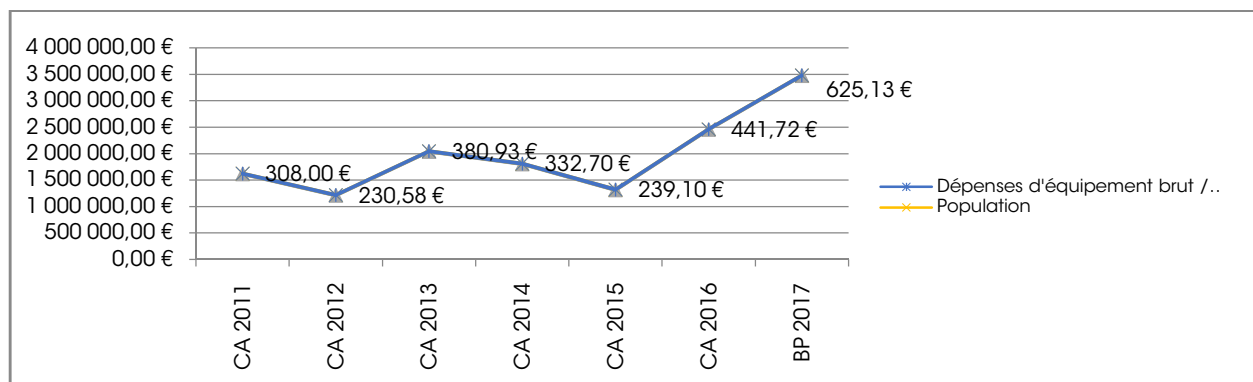
Ainsi la perspective retenue pour 2017 d'une augmentation du produit des impôts locaux par rapport au réalisé 2016 et compte tenu de l'augmentation de la population retenue par l'INSEE est précautionneuse au regard du contexte économique défavorable (baisse du rythme des constructions neuves, dégrèvement d'imposition au regard de la situation économique des ménages, ...).



Le ratio « Recettes réelles de fonctionnement / Population » reste relativement stable sur la période 2011-2017. 2013 a été marqué par un pic de recettes exceptionnelles lié à la vente de biens communaux (terrains [parcelle AV24 à la SEMCODA pour 226 000 € en 2012, parcelle AN31 à M. Merlin pour 76 200 € en 2013], appartements et parking [2 appartements et parkings Résidence Bois d'Ozon pour 373 000 € en 2013], la partie bâtie du domaine Dupoizat pour 800 000 € en 2013).

Cependant une baisse est à souligner à compter de 2013 suite au gel des dotations de l'Etat puis des baisses annoncées des concours financiers de l'Etat à destination des collectivités territoriales en 2014, 2015, 2016 puis 2017.

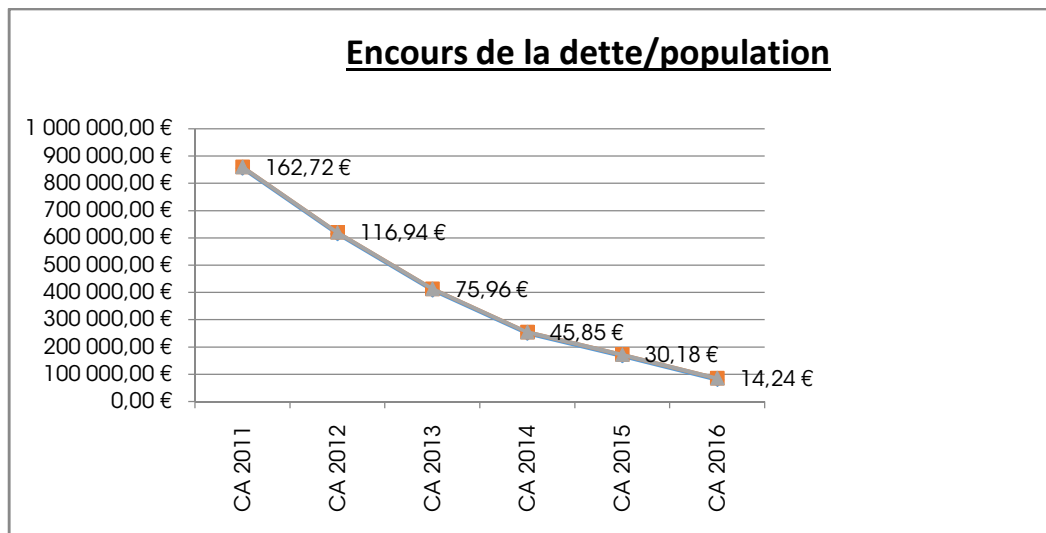
Le plan d'économie prévu dans la loi de finance 2017 concernant les collectivités territoriales a été retenu dans les perspectives du BP 2017, ce qui explique notamment la baisse de ce ratio.



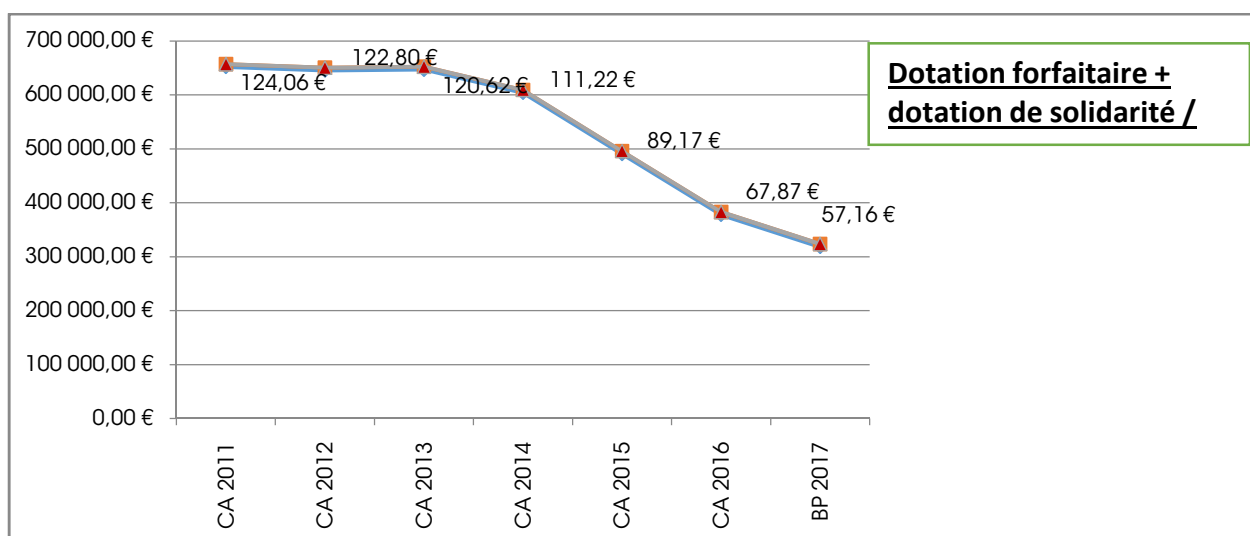
La tendance sur 2011-2017 du ratio « Dépenses d'équipement brut / Population » est en augmentation.

Ceci s'explique par la durée du cycle électoral communal, dont les investissements connaissent traditionnellement un fort ralentissement les deux premières années (temps de prise de possession des dossiers et lancement des études nécessaires à la réalisation des travaux) et un pic à compter de la troisième année lié à la mobilisation des crédits suite au démarrage des travaux.





La tendance 2011-2016 du ratio « Encours de la dette / population » est à la baisse. En effet, la Commune de Saint-Symphorien-d'Ozon n'a pas souscrit de nouvel emprunt sur cette période et poursuit donc son désendettement. Il est prévu à ce jour dans l'hypothèse retenu pour le BP 2017 la souscription d'un emprunt d'un montant d'environ 957 000 €.



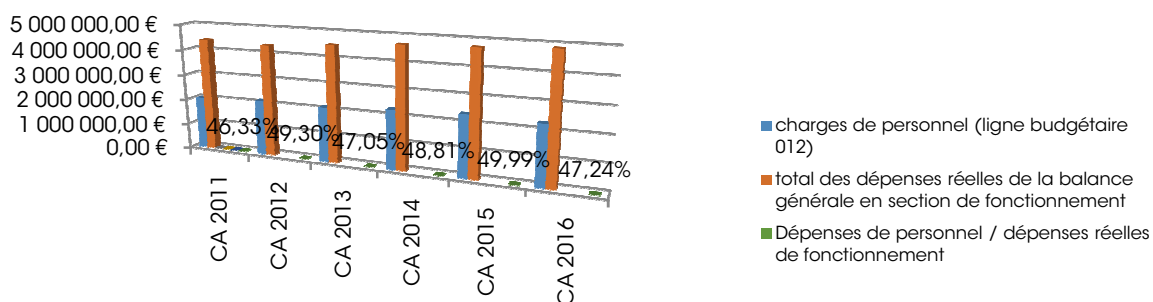
La tendance sur 2011-2017 du ratio « Dotation forfaitaire + dotation de solidarité / Population » est à la baisse.

Cette baisse s'explique en raison de la diminution du montant de la dotation forfaitaire depuis 2011.

Le gel des concours financiers de l'Etat de 2013 et la première vague de baisse de 2014 liée à la contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques ont amorcé ce déclin, confirmé en 2015, 2016 puis dans la loi de finance 2017.



Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement



La tendance sur 2011-2016 du ratio « Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement » est stabilisée.

Les dépenses de personnel sont notamment contraintes par des mesures législatives et réglementaires (augmentation annuelle du SMIC, hausse des contributions employeurs à la CNRACL sur plusieurs années, ...) et aux avancements de carrière des agents.

3. Les grandes orientations pluriannuelles retenues

Ce nouveau cycle électoral communal est l'occasion d'acter les grandes orientations pluriannuelles du mandat. Ainsi les moyens seront mobilisés à destination des opérations structurantes suivantes :

- La Commune de Saint-Symphorien-d'Ozon a lancé le programme de la requalification de son centre bourg. Il permet :
 - de définir une nouvelle trame urbaine plus lisible en prenant en compte les aspects historique, culturel et naturel (dont l'Ozon) en créant une voirie de desserte entre la Place Flacher et la Rue Thomas Blanchet, en répondant aux besoins en stationnement (résidentiel, pour les commerces et l'activité tertiaire) et en rendant cohérent les récents aménagements autour de la Place Flacher (parking) ;
 - de répondre aux besoins en logements (30 % minimum de la surface de plancher en locatif social), en locaux commerciaux et de services ;
 - de donner une image dynamique du centre-bourg, améliorer le cadre de vie (insertion de WC publics), rendre accessible l'espace public ;
- La Commune de Saint-Symphorien-d'Ozon, consciente que l'accessibilité des lieux publics est un enjeu essentiel en matière d'égalité à rendre accessible ses bâtiments publics dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement a voté son Agenda d'Accessibilité Programmé conformément aux dispositions législatives et réglementaires. En effet, l'accessibilité est l'affaire de tous car elle concerne les personnes handicapées, mais également les personnes âgées, malades ou accidentées, les femmes en fin de grossesse et même les familles avec des poussettes, les voyageurs encombrés de bagages, etc.... Ainsi, dans un objectif de concertation, une commission communale pour l'accessibilité (CCA) a été mise en place en 2015. Les études sont en cours et les travaux vont commencer en 2017.

- ☑ La construction du restaurant scolaire est en cours.
- ☑ La Commune de Saint-Symphorien-d'Ozon continue la protection de son patrimoine environnemental à travers la réalisation d'un plan de gestion de la zone humide ;
- ☑ La Commune de Saint-Symphorien-d'Ozon, soucieuse de la qualité de service garantissant la protection de sa population, apportera son soutien à la création d'un nouveau centre de secours par le SDMIS du Rhône permettant de couvrir les territoires de Saint-Symphorien-d'Ozon et de Sérézin-du-Rhône. Celui-ci sera situé entre Saint-Symphorien d'Ozon et Sérézin-du-Rhône.
- ☑ La ville a acheté en 2016 à la CCPO le Domaine Dupoizat. Des études seront réalisées début 2017 et les travaux débiteront en fin d'année.

4. Projet de budget principal de la Commune : les perspectives d'orientations pour 2017

4.1. Les recettes de fonctionnement

Total : 6 075 000 €

4.1.1. Fiscalité

Fidèle à notre engagement de campagne et conscient du contexte de forte pression fiscale, les taux communaux resteront inchangés en 2017, soit :

- ☞ taxe d'habitation : 11,95 %
- ☞ taxe sur le foncier bâti : 15,76 %
- ☞ taxe sur le foncier non bâti : 47,11 %

Les perspectives de recettes s'élèvent à 2,44 millions d'€ (soit environ + 3.% par rapport au réalisé 2016). Cette augmentation du produit des impôts locaux des ménages est le résultat en grande part de la revalorisation forfaitaire des bases.

4.1.2. Concours de l'Etat

Les concours de l'Etat, comme il a été exposé précédemment, ont vocation à se réduire en 2017.

Les dotations devraient s'élever aux montants suivants :

- ☞ Dotation forfaitaire : 260 000 € (- 27.77 % par rapport à 2016 comprenant la contribution de la commune au redressement des finances publiques apparue en 2014)
[556 813 € perçu en 2014, 439 961 € en 2015 et 323 667 € en 2016]
- ☞ Dotation de Solidarité Rurale [DSR] : 58 000 €
[47 343 € perçu en 2014, 50 673 € en 2015 et 53 901 € en 2016]
- ☞ Fonds Nationaux de Garantie Individuelle des Ressources [FNGIR] : .8 370 €
[9 068 € perçu en 2014, 8 370 € en 2015 et 8 370 € en 2016]

4.1.3. Autres recettes

Les autres recettes de fonctionnement proviennent pour l'essentiel :

- de l'attribution de compensation de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon (1,97 millions d'€),
- des produits de services à caractère culturel, périscolaires (restauration scolaire et périscolaire) et des recettes de la piscine municipale (382 000. €),
- des immeubles, des loyers et des charges (216 000. €),
- des droits de mutation (250 000 €),
- de la taxe communale sur la consommation finale de l'électricité (140 000 €)
- des remboursements des indemnités journalières de la CPAM ou de l'assureur (30 000 €)
- des redevances pour occupation du domaine public (38 000 €)
- des compensations de l'Etat sur les taxes : 56 000 €

4.2 Les dépenses de fonctionnement

Total : 6 075 000 €

Dans ce contexte macroéconomique contraint, les collectivités territoriales doivent accroître leur effort en matière de dépenses de fonctionnement. Conscient de ces enjeux, nous avons entrepris un travail de maîtrise de nos dépenses de fonctionnement en collaboration avec les services municipaux.

4.2.1. Zoom sur les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel devraient stagner en 2017.

4.2.2. Subventions

La Commune pérennisera en 2017 son soutien aux associations locales dans le cadre d'un partenariat. L'enveloppe consacrée aux subventions sera de 36 000 €.

4.2.3. Autres dépenses de fonctionnement

Les marges de manœuvre dégagées par le fonctionnement de la collectivité sont toujours très limitées, dans la mesure où les postes budgétaires, notamment les achats de fournitures et de prestations de services, subissent une évolution résultant soit de la conjoncture économique, et en particulier la hausse des prix répercutée par les fournisseurs et prestataires de services, soit de décisions qui n'appartiennent pas aux collectivités mais qui leur sont imposées (rémunération des personnels) ou résultent de choix antérieurs entraînant des dépenses incompressibles (remboursement des emprunts).

Ainsi :

- Une enveloppe d'environ 64 000 € sera dédiée à l'entretien de notre matériel roulant, la signalisation routière et aux équipements de voirie.



- Une somme d'environ 54 000 € sera consacrée à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme.
- L'enveloppe consacrée au patrimoine communal s'élèvera à environ 179 000 € afin d'assurer l'entretien de nos bâtiments et d'en garantir la sécurité.
- Un budget d'environ 57 000 € sera consacré à la communication et à la démocratie participative.
- Un montant d'environ 300 000 € sera dédié au cadre de vie et à l'environnement dont 122 000 € à l'entretien des espaces verts de la Commune et 122 000 € au cadre de vie (cimetière, fleurissement et propreté du territoire communal)
- Une enveloppe d'environ 107 000 € sera réservée à la vie culturelle comprenant notamment les archives, la bibliothèque municipale, l'Espace culturel Louise Labé et le cinéma.
- Un montant d'environ 66 000 € sera dédié à l'informatique.
- Une enveloppe d'environ 1 750 000 € sera dédiée aux finances comprenant notamment le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour environ 344 000€, 300 000 € de Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale [FPIC], 90 000 € de contribution au SDMIS du Rhône. Le remboursement des intérêts de la dette s'élèvera à 3 000 € contre 6 400 € au BP 2016.
- Une enveloppe globale d'environ 2 613 000 € sera consacrée aux dépenses des ressources humaines et d'indemnités des élus.
- Le budget dédié aux animations sera d'environ 69 000 € afin d'offrir des manifestations de qualité à la population symphorinoise, dont la Foire, la Fête de la Musique et les fêtes de fin d'année. De plus, une somme de 102 000 € sera consacrée à la piscine municipale pour la surveillance et le fonctionnement des installations.
- La subvention de 383 000 € à destination du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Symphorien-d'Ozon.
- Une enveloppe d'environ 260 000 € sera dédiée à notre politique en faveur de la vie scolaire. Cette somme financera le Conseil Municipal des Enfants (CME), l'enseignement, les voyages scolaires, le spectacle de fin d'année, les classes découvertes, la garderie périscolaire, le restaurant scolaire et la participation au fonctionnement de l'école privée.



4.3 La section d'investissement

4.3.1. Dette

La Commune n'a pas contracté de nouvel emprunt en 2016 et a poursuivi son désendettement. Ainsi, l'encours de la dette représente en 2016, 14.24 € / habitant puis en 2015, 30.18 € / habitant, et en 2014, 45.85€ / habitant et en 2017 un emprunt d'un montant de 957 000 € sera mobilisé.

4.3.2. Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement du budget s'élèvent à 5 720 000 € (y compris les restes à réalisé 2016, d'un montant de 209 000 €) et sont composées principalement :

Fin du contrat pluriannuel avec le Département.

Subventions attendues au BP 2017 concernant des reports de 2016 : 208 601 €.

Au titre de l'année 2017 les principales recettes d'investissement seront constituées :

- ✂ du prélèvement de la section de fonctionnement pour un montant d'environ 344 000 €.
- ✂ des dotations aux amortissements pour 560 000 €.
- ✂ de l'affectation du résultat de fonctionnement à la section d'investissement s'élevant à environ 1 313 000 €.
- ✂ de l'excédent d'investissement pour environ 2 131 000 €.
- ✂ de la taxe locale d'équipement et de la taxe d'aménagement pour 80 000 €.
- ✂ du fonds de compensation de la TVA (FCTVA), conséquence des investissements 2015, s'élèvera à un montant de 100 000 €.
- ✂ de la participation de Sérézin du Rhône à hauteur de 40% pour les frais de viabilisation de la construction de la caserne des pompiers. pour 9 000 €.

4.3.3. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement seront consacrées à la mise en œuvre du projet de la nouvelle mandature dans le contexte budgétaire contraint préalablement exposé.

La Commune poursuit également son désendettement avec le remboursement du capital de la dette pour 53 000 €.

Les dépenses d'investissement du budget s'élèvent à 5 720 000 € (y compris les restes à réalisé 2016 d'un montant de 2 109 000 € et les dépenses nouvelles 2017 d'un montant de 3 611 000 €) sont composées principalement :

Voiries et réseaux divers : environ 849 000 €

Les principaux projets en matière de voiries et réseaux divers retenus pour 2017 sont :

- Le fonds de concours au SIGERLY
- Acquisition d'une balayeuse

- Les raccordements pour la construction du Restaurant Scolaire.
- Divers travaux de réseaux d'assainissement eaux pluviales
- Démolition des propriétés ex Berthollier, ex Duchamp et ex Haller

☑ Le cadre de vie et environnement environ 423 000 €

Les principaux projets en matière de cadre de vie retenus pour 2017 sont :

- La requalification du Jardin du Louvre (travaux de mise en sécurité des jardins du Louvre, reprise des espaces verts, réfection des toilettes).
- Fourniture mobiliers urbains.
- Rénovation du mur d'enceinte du parc Dupoizat.

☑ La vie rurale : environ 61 000 €

Les principaux projets retenus pour 2017 sont :

- L'étude et travaux des jardins familiaux 50 000 €.

☑ Le cimetière : réfection des allées en enrobé et reprise des ghorr 56 000 €

Les principaux projets retenus pour 2017 sont :

La réfection des allées en enrobé et reprise des ghorr

☑ L'aménagement du territoire et l'urbanisme : environ 337 000 €

Les principaux projets en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme retenus pour 2017 sont :

- La poursuite de la politique d'acquisitions foncières si besoin.
- La poursuite du projet centre bourg

☑ Le patrimoine : environ 1 510 000 €

Les principaux projets en matière de patrimoine retenus pour 2017 :

- Domaine Dupoizat : étude de programmation et travaux : 650 000 €
- Vestiaire rugby : création d'une extension, étude et début des travaux : 80 000 €
- La réhabilitation des chapelles de l'église Saint-Pierre (maîtrise d'œuvre et travaux) pour 163 200 €
- Mise en accessibilité des bâtiments (La Poste) : L'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) déposé en préfecture au mois de novembre 2015, précise une programmation (6 ans) de la mise en accessibilité des bâtiments communaux. En 2017, la poste est programmée : études et travaux et les études pour la bibliothèque pour un total de 206 000 €.
- La réfection des sols du préau et peinture des murs pour l'école élémentaire du Parc pour 30 000 €.
- Le contrôle d'accès des bâtiments pour 25 000 €.
- La mise en conformité des bâtiments pour 20 000€.
- Mobiliers du nouveau restaurant scolaire : 50 000 €
- Gymnase municipale : homologation terrain de basket : 30 000 €



☑ La vie culturelle : environ 15 200 €

Les principaux projets en matière de vie culturelle retenus pour 2017 sont :

- Fonds de DVD pour 4 500 € et l'aménagement d'un bac vidéo de DVD pour 8 400 €.
- Le matériel scénique et vidéoprojecteur à l'espace culturel Louise Labé pour 2 200 €.

• Enveloppe archives : environ 22 000 €

Restauration de 10 ex voto en broderie à la chapelle des marinières, restauration de la vierge à l'enfant du XVI^e siècle à replacer dans les chapelles de l'église restaurée, rénover la feuille d'or du cadre de la glace du salon des mariages, rénover la cheminée.

☑ L'administration générale : environ 133 000 €

Les principaux projets en matière d'administration générale retenus pour 2017 sont :

Pour les Finances :

- Une enveloppe consacrée aux dépenses imprévues.
- Le remboursement du capital de la dette pour 53 000 €.

Pour l'informatique environ 49 000 € :

- Dont pour les écoles : l'acquisition de Tableaux Numériques Interactifs et d'ordinateurs portables : 15 000 €.

☑ La sécurité : 75 000 €

Le principal projet en matière de sécurité retenus pour 2017 est :

- Le développement du système de vidéosurveillance : 71 000€.

☑ La vie associative - sports - animations : environ 60 000 €

Les principaux projets en matière de vie associative – sports et animations retenus pour 2017 sont :

- L'acquisition des illuminations de fin d'année pour 18 000 €.
- Réfection des tracés de deux jeux de tennis 5 300 €.
- L'extension du réseau électrique au parc Dupoizat pour les manifestations : 7 000 €.
- Piscine municipale : pose de claustras en remplacement de la haie en laurier : 14 000 €

☑ La vie scolaire : environ 3 715 €

Les principaux projets en matière de vie scolaire retenus pour 2017 sont :

- L'achat de mobiliers et matériels.

Les dépenses informatiques des écoles sont intégrées dans le budget informatique.

5 Projet de budget annexe de la Commune - Assainissement collectif : les perspectives d'orientations pour 2017

5.1 La section de fonctionnement

5.1.1. Les recettes

Les recettes de fonctionnement du budget Assainissement s'élèvent à 635 000 € et sont composées principalement :

- de l'excédent de fonctionnement pour environ 350 000 €;
- des redevances assainissement, soit 264 000 € (redevances assainissement Commune et celles collectées pour le compte du SIAVO et de la COURLY) ;
- des participations pour raccordement à l'égout et des participations assainissement collectif pour 15 000 €.

5.1.2. Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement du budget Assainissement s'élèvent à 635 000 €.

- Les dépenses à caractère général représentent 167 000 € dont 121 000 € pour le reversement au SIAVO et à la COURLY des taxes d'assainissement collectées pour leur compte (cette dépense s'équilibre en partie par une recette en fonctionnement).
- Le virement à la section d'investissement représente environ 414 000 €.
- Les dotations aux amortissements, qui constituent également des recettes d'investissement, s'élèveront à environ 30 000 €.
- 5 000€ de dépenses imprévues seront inscrites en dépenses de fonctionnement.
- Environ 19 000 € seront consacrés à diverses dépenses de fonctionnement (charges diverses de gestion courante essentiellement et titres annulés sur exercice antérieur).

5.2 La section d'investissement

5.2.1. Les recettes

- ↳ Les recettes d'investissement du budget Assainissement s'élèvent à 768 000 € majoritairement issues de l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement de 2016 soit environ 414 000 €, de l'excédent d'investissement d'un montant d'environ 292 000 €, des dotations aux amortissements pour environ 30 000 € et de la participation de Sérézin du Rhône à hauteur de 40% soit 32 000 € pour les frais de viabilisation de la construction de la caserne des pompiers.

5.2.2. Les dépenses

Les dépenses d'investissement du budget Assainissement 2017 y compris les restes à réaliser 2016 s'élèvent à 768 000 €.

Les dépenses d'investissement seront consacrées notamment :

- à la conduite d'une étude pour la réalisation d'un schéma directeur assainissement et eaux pluviales (pour la partie assainissement, les eaux pluviales étant imputées sur le budget principal de la Ville) pour 60 000 €.
- à la réalisation de réseau assainissement préconisés après études pour près de 200 000 €.
- à la réalisation de travaux divers pour environ 494 000 € (dont 28 763 € de restes à réaliser 2016).
- aux dépenses imprévues pour 10 000 €.
- aux amortissements de subvention pour environ 4 100 €.

Le Maire,
Pierre BALLELIO

